

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N : R-4008-2017 – Étape E

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR S.E.C.

Demanderesse

et

Association québécoise de la production
d'énergie renouvelable (ci-après la
« AQPER »)

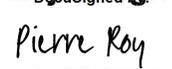
Intervenante

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PIERRE ROY
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

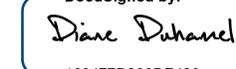
Je soussigné, Pierre Roy, exerçant ma profession au 142, Ch. St-Abdon, St-Luc-de-Bellechasse, district judiciaire de Québec, province de Québec, G0R 1L0, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste mandaté par l'AQPER dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai procédé à l'analyse de la preuve, à la rédaction du mémoire C-AQPER-0063 ainsi qu'à la rédaction des réponses aux demandes de renseignements no 1 et no 2 de la Régie de l'énergie (C-AQPER-0066 et C-AQPER-0068), ainsi qu'à la rédaction de la réponse à la demande de renseignements no 1 d'Énergir (C-AQPER-0067);
3. J'atteste de la véracité des faits allégués dans ces pièces et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé :


C4A58FAF63C5400
Pierre Roy

Affirmé solennellement devant moi par
visioconférence, ce 12 octobre 2023


160477D286DE428...

Diane Duhamel
Commissaire à l'assermentation
Tous les districts judiciaires du Québec

DS

